



**Compte rendu relatif aux frais  
d'intermédiation**

---

**2018**



LA FINANCIERE DE L'ÉCHIQUIER

# SOMMAIRE

1. **Objet**
2. **Rappel de la réglementation**
3. **Principes de la politique d'exécution des ordres et de recherche de La Financière de l'Echiquier**
4. **Répartition des frais d'intermédiation 2018**
5. **Gestion des conflits d'intérêts**

**Données au** 31/12/2018

**Par :** La Financière de l'Echiquier

## **1. Objet**

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), La Financière de l'Echiquier vous fait part des conditions dans lesquelles elle a recours à des services de recherche et d'exécution des ordres au cours de l'année 2018.

Le périmètre de ce rapport est celui des actifs investis en actions présent dans les OPC gérés par La Financière de l'Echiquier.

## **2. Rappel de la réglementation**

La Financière de l'Echiquier est tenue d'élaborer le présent document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » dans la mesure où elle a recours à des services de recherche externe et des services d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation, versés aux intermédiaires de marché ont représenté pour l'exercice 2018 un montant supérieur à 500 000€.

Ce document précise le cas échéant les frais reversés à des tiers, intermédiaires de marché, lorsqu'ils fournissent le service d'exécution d'ordres et de recherche.

## **3. Principes de la politique d'exécution des ordres et de recherche de La Financière de l'Echiquier**

Dans le cadre de sa politique de sélection et d'exécution, La Financière de l'Echiquier a retenu différents critères d'évaluation pour sélectionner les intermédiaires de marché chargés de l'exécution des ordres et de la recherche.

La société de gestion à recours à deux typologies d'intermédiaires :

- Des brokers utilisés aux seules fins d'exécution ;
- Des brokers qui fournissent à la fois le service de recherche et d'exécution des ordres.

## **4. Répartition des frais d'intermédiation 2018**

La répartition des frais entre l'exécution et la recherche au titre de 2018 est la suivante :

- Courtage au titre de l'exécution : 64% ;
- Courtage au titre de la recherche : 36%.

En 2018, La Financière de l'Echiquier n'a pas eu recours à des accords de commission partagée avec les intermédiaire de marché tels que définis ci-dessus.

## **5. Gestion des conflits d'intérêts**

La Financière de l'Echiquier a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. De plus, une cartographie recensant les situations potentielles de conflits d'intérêts entre La Financière de l'Echiquier et ses prestataires permet de couvrir et maîtriser les risques éventuels.

Durant l'année 2018, La Financière de l'Echiquier n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix des prestataires d'intermédiation.

\* \* \* \* \*

Ce document ne présente pas de caractère contractuel. Il ne peut être remis à des tiers qu'avec l'accord préalable de Financière de l'Echiquier.

Pour plus d'informations sur cette politique nous vous invitons à adresser vos demandes à [controleinterne@lfde.com](mailto:controleinterne@lfde.com).



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER – MAISON D'EPARGNE DEPUIS 1991  
53, AVENUE D'IENA – 75 116 PARIS – TEL : 01.47.23.90.90 – FAX : 01.47.23.91.91 – [www.lfde.com](http://www.lfde.com)  
S.A. AU CAPITAL DE 10 000 000 € - SIREN 352 045 454 – R.C.S PARIS  
SOCIETE DE GESTION AGREE PAR L'AMF SOUS LE NUMERO 91 004